



L'ancien Grand Séminaire d'Uzès



L'Ancien Grand Séminaire d'Uzès est l'un des édifices majeurs du Secteur Sauvegardé.

Il fut construit sur les plans dressés en 1714 du fameux architecte Rollon et présente la particularité d'une implantation et d'une organisation spatiale qui lui confèrent une allure générale d'hôtel particulier classique, ce qui est unique à Uzès, à pareilles échelle et qualité architecturale qui sont exceptionnelles.

Vendu en 1789 comme bien national, cet édifice connut ensuite plusieurs propriétaires, qui y réalisèrent des divisions pour plusieurs utilisateurs. Dans ce cadre, l'accès noble se fit depuis la ville (par le boulevard Gide) et non plus par la rue Ferté Milon, comme conçu initialement.

Extérieurement, toutes les façades présentent un superbe ordonnancement classique, dans le goût du tout début du 18^{ème} siècle.

Intérieurement les éléments architecturaux prédominants sont :

- l'escalier monumental en pierre de taille, à 6 noyaux, repos intermédiaires, paliers de distribution, à corps et balustres de pierre de taille sur plan carré,
- les revêtements en pierre de taille couvrant les locaux du sous-sol et du rez-de-chaussée,
- les plafonds à la française du premier étage,
- les décors en gypserie datant principalement de la fin du 18^{ème} siècle,
- quelques décors peints ornementaux d'allure religieuse ainsi que d'autres, géométriques, de type "appareil feint",
- une superbe conque de couverture de niche en pierre de taille sculptée.

>>>

Ce qui prédomine, du point de vue spatial, c'est la géométrie des locaux communs et des locaux privatifs, qu'il s'agisse de l'intérieur ou de l'extérieur.

Enfin, il faut noter la générosité des baies qui, de ce fait, livrent un éclairage remarquable dans la majorité des espaces intérieurs communs ou privatifs.

Le monument est élevé de deux étages sur rez-de-chaussée.

Il est situé dans le Secteur Sauvegardé d'Uzès dans sa délimitation originelle.

Il a fait l'objet d'un classement parmi les Monuments Historiques le 4 décembre 2003.

Le précédent propriétaire avait obtenu un permis de construire autorisant les travaux de restauration du bâtiment et l'aménagement des appartements.



<<<